

Globe PVT Light

Tableau de garanties

Frais médicaux (1)	
Plafonds maximum pour 12 mois de garanties en un ou plusieurs contrats	
Frais médicaux maximum par personne et par an dans le pays PVT / WHV	150 000 €
Chirurgie et hospitalisation	100 % frais réels
Consultations, pharmacie, analyses, radiographies, actes paramédicaux	100 % avec franchise 50 € / pathologie
Soins dentaires d'urgence	100% jusqu'à 300 €
Soins dentaires suite à accident	100% jusqu'à 600 €
Soins relatifs à la grossesse et à la maternité	90 % jusqu'à 5 000 €
Responsabilité civile	
Sont garantis les dommages causés à autrui pendant la durée du voyage et du séjour	
Dommages corporels	4 500 000 €
Dommages matériels / immatériels	450 000 €
Objets confiés dans le cadre de stages	11 500 €
Franchise	100 € par dossier et par sinistre
Assistance	
Transport médical	100% des frais réels
Rapatriement sanitaire	100% des frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès	Frais réels <i>(frais funéraires limités à 1 500 €)</i>

(1) Lorsque l'adhérent bénéficie de la sécurité sociale et de tout autre organisme complémentaire, nos remboursements viennent en complément.